

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le trois juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 25

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.- THURIAUD M.

ABSENTS : Mme FRANCO M.- Mme LE BORGNE S.

POUVOIRS : Mme LE BORGNE S. à M. THOMAS J.- Mme FRANCO M. à M. PROVOST L.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Projet de déclassement
d'un immeuble communal
au lieu-dit « Le Boizeul »**

M. et Mme CARLOT Patrice, propriétaires de l'immeuble cadastré section YC n°64 au lieu-dit « Le Boizeul », souhaiteraient acquérir l'immeuble communal attenant sur lequel est édifié un four à pain.

Après enquête auprès des riverains menée par M. OILLIC, adjoint, il ne ressort pas d'opposition à cette éventuelle cession aux demandeurs.

Toutefois, l'immeuble en question faisant partie du domaine public communal, il convient dans un premier de procéder à son déclassement.

C'est la raison pour laquelle l'assemblée est invitée à se prononcer sur le lancement éventuel d'une procédure de déclassement de l'immeuble.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la demande d'acquisition de l'immeuble communal en date du 2 octobre 2012 émanant de M. et Mme CARLOT Patrice,

- **Décide par 20 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions de lancer une procédure de déclassement de l'immeuble communal**
- **Précise que la décision sur la vente ou non de l'immeuble sera prise au vu des conclusions du commissaire enquêteur.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130603-2013D48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013
Publication : 03/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

